



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2117

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Eric Duboc.

M. Eric Duboc. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, le CSERC, vient de rendre son rapport, d'où il ressort que les inégalités se sont largement accrues en France entre 1989 et 1993 (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), et que les jeunes sont les principales victimes de la précarité de l'emploi et du revenu; leur niveau de vie a diminué de 25 % durant cette période.

Nous sommes sur le terrain et connaissons la réalité quotidienne de la vie des jeunes: les petits boulots, les contrats à durée déterminée, les contrats à temps partiel, et parfois, pire encore, le chômage.

On comprend donc que beaucoup de jeunes se méfient de tout ce qui peut ressembler à une nouvelle forme de précarité. C'est probablement ce qui explique la controverse née à la suite des propositions du CNPF concernant les stages diplômants.

Le Président de la République, qui veut faire de l'année 1997 l'année de l'emploi des jeunes, a dû intervenir dans le débat pour préciser qu'il n'accepterait pas qu'on propose aux jeunes des contrats de travail au rabais. Ce qu'attendent les jeunes, c'est qu'on leur propose des stages au cours de leur formation, afin qu'ils puissent se préparer à l'entrée dans la vie active.

Monsieur le ministre, vous avez la responsabilité des étudiants et vous préparez le sommet pour l'emploi des jeunes, qui a été fixé à la mi-février. Ou en est la réflexion du Gouvernement sur les stages diplômants ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Duboc, vous avez à juste titre souligné les deux éléments qu'il convient de prendre en compte.

D'abord, le besoin, ressenti par un très grand nombre de jeunes, mais aussi par ceux qui souhaitent les employer ou qui les entourent, d'améliorer l'expérience professionnelle des jeunes en formation.

En second lieu, la crainte, exprimée par les étudiants et leurs organisations, qu'une définition insuffisante des stages n'aboutisse à imposer aux jeunes un travail sous-payé, ce qui ne serait pas acceptable.

Seule la concertation peut permettre de prendre en compte ces deux éléments. Il convient en particulier d'associer les représentants des étudiants, du patronat et des organisations syndicales afin que les jeunes soient assurés que ce qu'on leur propose dans leur intérêt ne leur fait en aucun cas courir le risque d'être confrontés à une situation inacceptable. Nous espérons que tous ces obstacles pourront être levés avant le sommet des jeunes, pour qu'un atout nouveau soit offert aux jeunes et que leur formation débouche plus naturellement et plus directement sur l'emploi. En organisant cette concertation, nous faisons donc notre devoir. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Eric Duboc.

M. Eric Duboc. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, le CSERC, vient de rendre son rapport, d'où il ressort que les inégalités se sont largement accrues en France entre 1989 et 1993 (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), et que les jeunes sont les principales victimes de la précarité de l'emploi et du revenu; leur niveau de vie a diminué de 25 % durant cette période.

Nous sommes sur le terrain et connaissons la réalité quotidienne de la vie des jeunes: les petits boulots, les contrats à durée déterminée, les contrats à temps partiel, et parfois, pire encore, le chômage.

On comprend donc que beaucoup de jeunes se méfient de tout ce qui peut ressembler à une nouvelle forme de précarité. C'est probablement ce qui explique la controverse née à la suite des propositions du CNPF concernant les stages diplômants.

Le Président de la République, qui veut faire de l'année 1997 l'année de l'emploi des jeunes, a dû intervenir dans le débat pour préciser qu'il n'accepterait pas qu'on propose aux jeunes des contrats de travail au rabais. Ce qu'attendent les jeunes, c'est qu'on leur propose des stages au cours de leur formation, afin qu'ils puissent se préparer à l'entrée dans la vie active.

Monsieur le ministre, vous avez la responsabilité des étudiants et vous préparez le sommet pour l'emploi des jeunes, qui a été fixé à la mi-février. Où en est la réflexion du Gouvernement sur les stages diplômants ?

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Duboc, vous avez à juste titre souligné les deux éléments qu'il convient de prendre en compte.

D'abord, le besoin, ressenti par un très grand nombre de jeunes, mais aussi par ceux qui souhaitent les employer ou qui les entourent, d'améliorer l'expérience professionnelle des jeunes en formation.

En second lieu, la crainte, exprimée par les étudiants et leurs organisations, qu'une définition insuffisante des stages n'aboutisse à imposer aux jeunes un travail sous-payé, ce qui ne serait pas acceptable.

Seule la concertation peut permettre de prendre en compte ces deux éléments. Il convient en particulier d'associer les représentants des étudiants, du patronat et des organisations syndicales afin que les jeunes soient assurés que ce qu'on leur propose dans leur intérêt ne leur fait en aucun cas courir le risque d'être confrontés à une situation inacceptable. Nous espérons que tous ces obstacles pourront être levés avant le sommet des jeunes, pour qu'un atout nouveau soit offert aux jeunes et que leur formation débouche plus naturellement et plus directement sur l'emploi. En organisant cette concertation, nous faisons donc notre devoir. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2117

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 30

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 30

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997